

Tentative de lutte contre l'évasion fiscale

#Fait du jour

Exercices

Une réforme révolutionnaire. Cochez la bonne réponse.

La Commission européenne met en place une réforme sur :

- l'impôt sur le revenu.
- la fiscalité des entreprises.
- les impôts patrimoniaux.

Le taux d'imposition des sociétés dans chaque État membre sera fixé :

- au niveau européen.
- au niveau national.

Mais dans l'UE, la réforme mettra en place une règle commune :

- de partage des taxes.
- de calcul des bénéfices imposables des entreprises.

Cette réforme devrait être appliquée au plus tard en :

- 2017.
- 2018.
- 2019.

Quels changements apportera cette réforme ?

- Les déclarations d'impôts des multinationales seront simplifiées.
- Les impôts seront réduits.
- Une seule déclaration fiscale sera remplie par société.
- L'accueil des filiales étrangères sera facilité.
- Les multinationales ne pourront plus échapper à l'impôt.

En outre, le calcul des impôts des filiales dans le pays de résidence devra :

- être aligné sur celui des autres États.
- correspondre à leur activité réelle.

Bruxelles essaie de mettre en place cette réforme :

- depuis 5 ans.
- depuis 8 ans.
- depuis 10 ans.

En 2011, quels pays avaient refusé cette réforme ?

- le Royaume-Uni
- la France
- la Belgique
- les Pays-Bas
- le Luxembourg
- l'Irlande

Quelle est la particularité de ces pays ?

- Ils offrent des avantages fiscaux aux entreprises.
- Leur taux d'impôt sur le revenu est très bas.
- Leur fiscalité est peu contrôlée.

La réforme proposée par la Commission :

- vient d'être acceptée par les États membres.
- doit encore être acceptée par tous les États membres.

Exercices corrigés

La Commission européenne met en place une réforme sur :

- l'impôt sur le revenu.
- la fiscalité des entreprises.
- les impôts patrimoniaux.

Le taux d'imposition des sociétés dans chaque État membre sera fixé :

- au niveau européen.
- au niveau national.

Mais dans l'UE, la réforme mettra en place une règle commune :

- de partage des taxes.
- de calcul des bénéfices imposables des entreprises.

Cette réforme devrait être appliquée au plus tard en :

- 2017.
- 2018.
- 2019.

Quels changements apportera cette réforme ?

- Les déclarations d'impôts des multinationales seront simplifiées.
- Les impôts seront réduits.
- Une seule déclaration fiscale sera remplie par société.
- L'accueil des filiales étrangères sera facilité.
- Les multinationales ne pourront plus échapper à l'impôt.

En outre, le calcul des impôts des filiales dans le pays de résidence devra :

- être aligné sur celui des autres États.
- correspondre à leur activité réelle.

Bruxelles essaie de mettre en place cette réforme :

- depuis 5 ans.
- depuis 8 ans.
- depuis 10 ans.

En 2011, quels pays avaient refusé cette réforme ?

- le Royaume-Uni
- la France
- la Belgique
- les Pays-Bas
- le Luxembourg
- l'Irlande

Quelle est la particularité de ces pays ?

- Ils offrent des avantages fiscaux aux entreprises.
- Leur taux d'impôt sur le revenu est très bas.
- Leur fiscalité est peu contrôlée.

La réforme proposée par la Commission :

- vient d'être acceptée par les États membres.
- doit encore être acceptée par tous les États membres.